PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

La directrice

Limoges, le 27 AOUT 2026

NOTE

à monsieur le préfet
Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

Objet : Insertion de l'enquête publique dans la procédure de permis de construire d'une centrale photovoltaïque située sur la commune de Blond (PC 087 018 23 A5420).

1. Procédure de permis de construire

La construction projetée concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque d'une puissance totale de 22,3 MWc sur le territoire de la commune de Blond. Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de l'urbanisme, le projet est soumis à permis de construire.
Le dossier de demande de permis de construire a fait l'objet d'une étude d'impact, conformément au tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement (rubrique n° 30 - Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire : installations au sol d'une puissance égale ou supérieure à 1 Mwc) ainsi que d'un avis de l'autorité environnementale en date du 19 juin 2026.

2. Enquête publique

Conformément aux dispositions des articles L. 123-1 et suivants du code de l'environnement, le dossier est soumis à enquête publique. Cette enquête est régie par les articles R. 123-2 et suivants de ce même code.

3. Insertion de l'enquête publique dans la procédure de permis de construire

L'article R. 423-57 du code de l'urbanisme dispose que lorsque le projet est soumis à enquête publique et que le permis est délivré au nom de l'État, l'enquête publique est organisée par le préfet.
L'autorisation de construire sollicitée ne pourra être délivrée qu'après clôture de l'enquête publique, dans le délai de deux mois suivant la réception du rapport du commissaire enquêteur par vos services (articles R. 423-20 et R. 423-32 du code de l'urbanisme).
Il vous appartient d'informer le demandeur de la date de réception de ce rapport et de la substance des conclusions du commissaire enquêteur (article R. 423-57 du code de l'urbanisme).

La directrice,

Armelle LE BRUN

DDT
Le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs
87000 Limoges